

# MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

1021, route du Grisard

69560 SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

TEL. : 04 74 53 19 38

FAX. : 04 74 85 10 00

EMAIL. : [stcyrurlerhone@gmail.com](mailto:stcyrurlerhone@gmail.com)



## ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION DANS LE PARC DE MAISON BLANCHE

**Le Maire de la Commune de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE,**

VU l'arrêté Préfectoral n° RAA 2000-2561, du 28 avril 2000, relatif à la protection des forêts contre les incendies,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement,

CONSIDERANT les pouvoirs de police du Maire en vertu de l'article L. 2212-2 et suivants du Code des Collectivités Territoriales lui permettant d'assurer le respect et la tranquillité publique,

CONSIDERANT que la tranquillité publique, la sécurité des personnes, la propreté sont gravement troublées par des feux et des barbecues...,

### ARRETE

**Article 1 :**

Le Parc de Maison Blanche est un lieu de détente et de loisirs. Il est interdit à toutes personnes d'y porter ou d'allumer du feu. Cette interdiction concerne aussi bien les barbecues portatifs que ceux au sol, les réchauds, ...

**Article 2 :**

La Brigade de gendarmerie d'AMPUIS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Le Présent arrêté sera affiché aux abords du Parc de Maison Blanche.

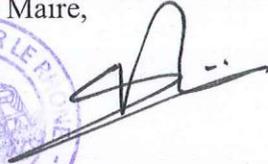
.../...

**Article 4 :**

Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Département du Rhône,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'AMPUIS,
- Monsieur le Directeur de la Compagnie Nationale du RHONE,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu,

Fait à SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE, le 08 juin 2010,  
Le Maire,


**G. RIVOIRON.**

**Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception en Préfecture.**

**Pour extrait certifié conforme, certifié et rendu exécutoire le 10 juin 2010.  
Compte tenu de sa publication le 08 juin 2010 et de sa transmission en Préfecture le 08 juin 2010.**